

BULLETIN D'INSCRIPTION

TCF Accès à la Nationalité Française – ANF

Date de la demande :

Date session prévue :

Date règlement perçu :

Nom (en majuscule) : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : Femme Homme

Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

Handicap : Aucun Handicap auditif Handicap visuel

Langue usuelle (la langue la plus utilisée tous les jours) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Avez-vous déjà passé un TCF ? Non, je m'inscris pour la première fois

Oui, Date et code candidat : _____

Je souhaite m'inscrire à des cours de préparation au TCF : Oui Non Date de positionnement : _____

Votre inscription au test ne sera prise en compte qu'après réception de :

Votre règlement des frais d'inscription : 170€ (hors coût préparation)

- Mode de règlement possible : Formation éligible au CPF, espèces, virement bancaire (IBAN : **FR76 1027 8089 7700 0174 1854 072**) avec en libellé « TCF ANF, Nom et Prénom » ou par chèque à l'ordre de l'**Association Point Formation**.

1 enveloppe timbrée (20 grammes) libellée à votre adresse pour recevoir la convocation

1 enveloppe LETTRE SUIVIE (20 grammes) libellée à votre adresse pour recevoir votre résultat

1 photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité

Merci d'écrire la date de la session TCF ANF de votre choix : _____

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le test de connaissance du français (TCF) est un test de vérification du niveau de compétence en français élaboré par **France Éducation international** à la demande du ministère français de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

À partir du 1er janvier 2012, les candidats à la nationalité française devront apporter la preuve de leur maîtrise du français oral au niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). **France Éducation international**, établissement public sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, a été accrédité par le ministère de l'Intérieur par l'arrêt du 11 octobre 2011 fixant la liste des diplômes et attestations requis des postulants à la nationalité française.

Vous pouvez télécharger le texte de cet arrêté ainsi que celui du décret n° 2011-1265 du 11 octobre 2011 qui détermine le niveau de connaissance de la langue française requis des postulants à la nationalité française par naturalisation ou mariage ainsi que ses modalités d'évaluation.

France Éducation international ne peut être tenu responsable des dommages pouvant survenir du fait d'une mauvaise interprétation des résultats obtenus. Vous avez le droit de nous demander une copie de l'information qui vous concerne. Si certaines informations vous concernant sont erronées, vous avez le droit d'en demander une rectification. Les demandes de rectification seront prises en compte dès réception. Les copies d'information vous concernant vous parviendront sous trois semaines après réception de votre demande.

NOTE INFORMATIVE : Traitement des données personnelles et droit d'accès aux informations

France Éducation international collecte certaines données sur les candidats telles que : nom de famille, prénom, date de naissance, pays de nationalité/d'origine, langue maternelle, signature recueillie le jour de l'évaluation, éventuellement photographie et numéro de passeport ou de carte d'identité nationale officielle.

Toutes ces données sont toujours traitées dans un souci de préservation de leur confidentialité, conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et à la liberté et du Règlement européen n° 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel (RGPD).

En s'inscrivant au TCF, les candidats autorisent **France Éducation international** à conserver leurs données pendant 10 ans. Pour l'exercice des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles, sous réserve de la réglementation liée aux certifications officielles, ou pour toute question sur notre politique de protection des données personnelles, il est possible de contacter notre délégué à la protection des données :

Par courriel : cil@ciep.fr

Par voie postale : Délégué à la protection des données du CIEP 1, 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex.

Annulation, remboursement ou changement :

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables. L'inscription est définitive au paiement des droits d'inscription, le paiement doit être effectué au plus tard le dernier jour des inscriptions. Le changement d'une inscription (report de dates de session, changement de version, de niveau ou de spécialité) est possible si la période d'inscription de la session concernée n'est pas encore clôturée. En cas d'annulation d'inscription, le ou la candidat(e) ne pourra pas être remboursé(e) des frais d'inscription versés. Une fois la période d'inscription clôturée, aucun changement ni annulation d'inscription ne sera possible.

Absence :

Absence en cas de maladie ou d'empêchement professionnel, le ou la candidat(e) peut bénéficier d'un report de son examen à une autre session sur demande écrite à acc-pointformation@orange.fr accompagnée d'un certificat médical ou d'une attestation de son employeur dans un délai de 2 semaines après l'examen. Attention, le report de session n'est accordé qu'une seule fois. En cas de nouvelle absence à la session de report, les droits d'inscription seront définitivement perdus.

Aménagement des épreuves :

Aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap : un candidat ou une candidate en situation de handicap doit fournir au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature du handicap ainsi que les recommandations d'aménagement prescrites par le praticien. APF pourvoira à ces aménagements dans la mesure des possibilités matérielles.

Règlement des examens :

Une convocation est envoyée par courrier postal 3 semaines avant l'examen. En l'absence de convocation 1 semaine avant l'examen, il est impératif d'écrire à acc-pointformation@orange.fr ou de téléphoner à APF au 04 42 41 63 76.

Une absence pour défaut de convocation n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement. Les dates et horaires de convocation sont définitifs et non modifiables.

Pour accéder à la salle d'examen, vous devez :

- Vous présenter devant la porte de l'établissement indiqué sur la convocation 30 minutes avant le début des épreuves ;
- Présenter une pièce d'identité originale avec photo et signature, en cours de validité (passeport, titre de séjour, récépissé de préfecture, carte nationale pour les pays de l'UE). Une absence pour défaut de pièce d'identité n'ouvre pas droit à un report ni à un remboursement ;
- En cas de retard dû aux transports en commun, il convient de demander un justificatif valide, dans ce cas, un report de l'examen à une autre session pourra être accordé.

Règles à respecter impérativement pendant toute la durée des épreuves :

- Vérifier l'exactitude de vos informations personnelles qui figureront sur la feuille d'émargement le jour du test. Toute erreur non signalée ne sera plus corrigée par la suite ;
- Crayon à papier et gommes interdits. Vous devez écrire au stylo noir ;
- Seul le matériel et les documents distribués par les surveillants sont autorisés. Tout usage d'un autre document que ceux autorisés sera considéré comme une tentative de fraude ;
- Téléphones portables et tout appareil électronique interdits ;
- Dictionnaires interdits ;
- Sortie de la salle d'examen strictement interdite pendant les épreuves ;
- Attention, le non-respect d'une de ces règles peut entraîner la nullité de votre test.

Transmission des résultats :

- Aucun résultat n'est communiqué par téléphone ni par e-mail ;
- Attestation transmise par lettre suivie à l'adresse du candidat ou de la candidate ;
- Attention, toute demande de modification impliquant la réédition d'un document sera facturée. La demande devra être faite à l'Association Point Formation.

En m'inscrivant, je suis informé(e) que les droits d'inscription ne sont pas remboursables, j'accepte les conditions d'inscription et le règlement des examens.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

À _____ Date : ____ / ____ / ____

Signature : _____